

BTS - Gestion de la PME



CODE RNCP : 38363

NIVEAU : Diplôme de niveau 5

CERTIFICATEUR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

DATE DE LA PUBLICATION DE LA FICHE : 01/01/2024

DATE D'ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT : 31/12/2027

CODE NSF : 314

FORMACODE(S) : 35007

CODE ROME : M1604 - M1501 - M1203

LIEN FRANCE COMPÉTENCES : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38363/>

PUBLIC

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

PRÉREQUIS

Être titulaire d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel de toutes filières, niveau 4.
Accesible via VAE <http://www.vae.gouv.fr>

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Modalités d'accès : Selon les modalités définies par PARCOURSUP'.
Sur entretien et dossier. Validation de la candidature sous 1 mois sous réserve des accords de prise en charge ou signature du contrat d'apprentissage.

Délais d'accès : Délais : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du Code du travail)

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

- A l'issue, le/la jeune sera capable de
 - S'intéresser au management et à la gestion des entreprises ainsi qu'à leur environnement économique et juridique
 - Disposer de compétences en matière de communication écrite et orale
 - Disposer de compétences relationnelles propres aux activités de gestion de la PME
 - Disposer de compétences techniques et calculatoires pour traiter des données de gestion
 - Avoir la capacité d'évoluer dans des environnements numériques

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Le titulaire du BTS Gestion de la PME intègre le plus souvent au terme de sa formation une PME – PMI. Il peut aussi travailler dans des sociétés plus importantes structurées en centres de profit ou de responsabilité, dans des organismes publics ou des associations.

Le titulaire du BTS gestion de la PME s'insère directement dans la vie active.

Avec un bon dossier, ceux qui souhaitent poursuivre leurs études s'orientent vers une licence pro ou générale (activités juridiques, gestion des ressources humaines, MGO, CVM...) avec le CNAM

VALEUR AJOUTÉE

- Accompagnement, sécurisation des parcours,
- Participation aux événements du territoire
- Projets pédagogiques

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Théorie – pratique – mises en situation professionnelle – Intervention de professionnels
- Cas pratique – mises en situation – exposés – projets

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION

Epreuves d'examen ponctuelles et CCF, Epreuves orales, écrites et de mise en situation professionnelle. Le référentiel de certification du BTS est organisé en unités constituées d'un ensemble, cohérent au regard de la finalité du diplôme, de capacités, savoir-faire, compétences et savoirs. Une unité correspond à un bloc de compétences mentionné au 1° du II de l'article L. 6323-6 du code du travail.

Quelle que soit la forme d'examen choisie, globale ou progressive, les candidats préparant le brevet de technicien supérieur dans le cadre de la formation professionnelle continue ou dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience reçoivent, pour les unités du diplôme préparé qui ont fait l'objet, au titre de la session en cours ou dans les cinq années précédentes, d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, y compris si elles ont été obtenues par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage, une attestation délivrée par le recteur reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme. Validation totale ou partielle par blocs de compétences.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum 8 – maximum 25

DURÉE DE LA FORMATION

1350 heures en centre (pour un parcours normal) échelonnées sur 24 mois (possibilité d'adaptation de parcours selon la situation)

Début de la formation à compter de septembre

PROGRAMME

U1 : Culture générale et expression française
U2 : Langue vivante étrangère
U3 : Culture économique, juridique et managériale
U4 : Gérer les relations avec les clients et les fournisseurs de la PME
U51 : Participer à la gestion des risques de la PME
U52 : Gérer le personnel et contribuer à la GRH
U6 : Soutenir le fonctionnement et le développement de la PME
Culture économique, juridique et managériale appliquée
Communication
Atelier de professionnalisation

La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande.

ENTREPRISES

Structure où la gestion administrative requiert une forte polyvalence. Il s'agit donc principalement des PME de 5 à 50 salariés couvrant tous les secteurs d'activités.

D'autres organisations, telles que des entreprises de plus de 50 salariés structurées en centre de responsabilité ou de profit (agences, filiales de petite taille, succursales...) ou encore des organismes publics ou des associations, peuvent rechercher ce type de profil.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Accueil et accès des publics en situation de handicap.

Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique de la prestation possible en fonction de la situation

Service handicap du CFA Jean Bosco :

handicap@cfajeambosco.fr

Service mobilité du CFA Jean Bosco :

mobilité@cfajeambosco.fr

TARIFS DE LA FORMATION

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Tarif de la formation : coût parcours OPCO par année de formation : **6926 €00**. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...), à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Taux de la dernière session de formation 2025

Taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels



100 %

Taux d'interruption en cours de formation



13 %

Taux de poursuite d'études



78 %

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois *



11 %

Taux d'insertion professionnelle en lien avec le métier *



11 %

Lien Inserjeunes : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

* Source = issue de la consolidation des enquêtes réalisées sur l'action
* NC Non Connu

COORDONNÉES

UFA BAUDIMONT

17 rue Saint Maurice – CS 40573 - 62000 ARRAS Cedex

03 21 16 18 00

EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DÉVELOPPEMENT DU CFA

developpement@cfajeambosco.fr

SERVICE DÉVELOPPEMENT UFA BAUDIMONT

Relations-Entreprises@baudimont.com



www.hea-baudimont.com
www.ensemble-baudimont.com